

## NOTE DE SYNTHÈSE

21 mars 2019

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La situation financière de la commune reste satisfaisante et a permis de réaliser des travaux de rénovations importants, en particulier dans le domaine de la voirie, comme la réfection des tapis de chaussée :

- Avenue de la République ;
- Rue du Moutier ;
- Rue Paul Doumer.

La réforme de la taxe d'habitation a été transparente pour la commune. Les recettes fiscales sont stables voire en légère progression.

Comme l'année précédente, l'équipe municipale s'efforce de mettre en œuvre une politique continue d'amélioration du service aux habitants par les actions suivantes réalisées en 2018 :

- La création d'un nouveau site internet répondant aux technologies d'aujourd'hui et plus ergonomique ;
- L'amélioration matérielle de l'accueil des citoyens en Mairie ;
- Un marché de Noël plus ambitieux ;
- Des sorties scolaires plus nombreuses.

Les orientations budgétaires sont focalisées sur notre capacité à générer de l'autofinancement afin de poursuivre la politique d'investissement. Notre objectif pour les années à venir est de maintenir notre épargne brute (DRF-RRF)<sup>1</sup> à un niveau d'au moins 250 000 € en fin d'exercice. Ainsi le budget 2019 est construit en tenant compte de cette contrainte.

Les ressources de la commune n'augmentant que légèrement, par le biais d'une population plus nombreuse, nous devons maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement constant, ou tout au moins contenu à l'inflation au cours des années à venir, tout en améliorant le service à la population. C'est ce qui est fait depuis 2015 et le restera pour les années à venir.

#### Affectation du résultat 2018

L'exercice 2018 se termine avec un excédent de 406 869,50 €. L'excédent 2017 étant de 1 293 575,07 €, le résultat de clôture de 2018 se monte donc, à 1 700 444,57 €.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

- 674 859,02 € sont obligatoirement affectés à la section investissement, au 1068, pour couvrir le déficit de cette section en 2018.
- d'affecter, aussi au 1068, la somme de 642 671,70 € afin d'équilibrer de la section investissement 2019.

---

<sup>1</sup> DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

Soit un total de 1 317 530,72 € inscrit au 1068 en section investissement 2019.

- Sur les 382 913,85 € affectés en 002 dans la section de fonctionnement en recette, 357 016,85 € sont virés à la section investissement en recette 2019 pour les programmes futurs.

Le reste a permis d'inscrire 270 000 € de dépenses imprévues en 2019.

### **BUDGET 2019**

Le budget 2019 est élaboré en respectant les règles d'or suivantes :

- Pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.
- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre, mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.
- Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

En outre, la ville de MONTRY construit son budget dans un souci de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et une prévision d'autofinancement pour financer les investissements futurs.

Le budget 2019 ne comportera pas d'augmentation de la fiscalité communale, mais une réflexion est à mener sur les tarifs des services. Ce budget est dans la continuité de notre gestion rigoureuse appliquée depuis 2015.